

COLLOQUE

« LA POUPEE DE TIMOTHEE ET LE CAMION DE LISON »

La socialisation différenciée, un obstacle à la pédagogie de l'égalité?

Lieu	Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), Bramois-Sion VS
Date	Mardi 1 ^{er} octobre 2013
Organisation	Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), Valais Institut international des Droits de l'enfant (IDE), Valais Le 2 ^e Observatoire, Genève
Comité d'organisation	Brigitte Berthouzoz, consultante en matière de prévention, Le 2 ^e Observatoire Véronique Ducret, Psychologue sociale, Le 2 ^e Observatoire Paola Riva Gapany, Sous-directrice de l'IDE Philip D. Jaffé, Professeur à l'IUKB et à l'UNIGE, Directeur de l'IUKB Jean Zermatten, Directeur de l'IDE, a. Président du Comité des Droits de l'enfant de l'ONU
Collaboration	Le Secrétariat à l'égalité et à la famille VS Centre de compétence suisse pour les droits humains (CSDH) HEP-VS
Soutien financier	Le Secrétariat à l'égalité et à la famille VS Fonds National Suisse (FNS), BE Département de l'éducation, de la culture et du sport du canton du Valais (DECS) (<i>sollicité</i>)
Avec l'aide de	La Conférence suisse des déléguées à l'égalité
Secrétariat & logistique	Zikreta Ukic : zikreta.ukic@childsrighs.org , 027 / 205 73 43
Public cible	Directeurs et directrices d'établissements scolaires, enseignant-e-s (HARMOS), éducateurs et éducatrices de la petite enfance, étudiant-e-s HEP, parents d'élèves, médiateurs et médiatrices scolaires, orientateurs et orientatrices professionnel-le-s psychologues scolaires, pédagogues, assistants sociaux et assistantes sociales, logopédistes, psychomotricienne-s, bureaux de l'égalité, médecins, sociologues, politiques, historienne-s, chercheurs scientifiques, journalistes, grand public.
Langue	Traduction simultanée français/allemand de toutes les conférences et de l'atelier n°1
Finance d'inscription	CHF 100.- (étudiant-e: 50.- avec justification) Le paiement se fait sur place, au comptant, le paiement par carte ne sera pas possible. Le repas de midi est organisé sur place et est inclus dans les frais d'inscription.

Les enjeux à la base de l'organisation du colloque

1. Fondements du contexte juridique et réglementaire

Le contexte juridique et réglementaire supranational et national est clair. Filles et garçons doivent bénéficier de conditions éducatives égales et toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe et le genre doivent être éliminées (art. 10 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), arts. 2, 28, 29 al. 1 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989), art 8 al.2 de la Constitution suisse).

Des textes de *soft law* sont également pertinents pour garantir l'égalité entre les filles et les garçons en matière d'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'égalité des chances sur le marché de l'emploi ; citons à titre d'exemple, les différents Plans d'action nés de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en septembre 1995 et les différents suivis par la Commission sur la condition de la femme de l'ONU (Beijing +5, Beijing +10, et Beijing + 15). Rappelons également que l'objectif n°3 des Objectifs du Millénaire pour le développement vise à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en éliminant les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

En Suisse, l'article 8 al.3 précise le principe d'égalité dans le domaine des relations entre femmes et hommes, et il charge le législateur de légiférer pour réaliser l'égalité dans la vie quotidienne, en particulier dans la formation, le travail et la famille. L'égalité ne doit pas rester limitée aux textes de loi (égalité formelle) mais être traduite en pratique (égalité matérielle). Pour ce faire, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) adopta, le 28 octobre 1993, les *Recommandations sur l'égalité entre femmes et hommes dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation* basées sur le concept de la mixité dans les écoles, corps enseignant et l'orientation scolaire et professionnelle.

2. Des constats lancinants

Or, dans la plupart des pays européens dont la Suisse, malgré les progrès accomplis, filles et garçons ne sont pas éduqué-e-s de la même façon. Nombre d'études montrent que la socialisation sexospécifique des enfants débute bien avant qu'ils arrivent dans un contexte éducatif institutionnel. Diverses constellations liées au projet de parentalité, dont le désir très fréquent des parents de connaître le sexe de l'enfant avant sa naissance et, dès son arrivée au monde, influencent irrésistiblement et inexorablement des modes de socialisation divergentes entre filles et garçons. Il en va de même de l'influence persistante affichée et cachée de modèles sociaux fondés sur des représentations stéréotypées de genre (attitude des professionnels de l'enfance, matériel scolaire, etc.).

Le Conseil des Droits de l'Homme a, le 31 octobre 2012, adopté 140 recommandations à l'égard de la Suisse. Six relatives à la discrimination à l'encontre de la femme tant au niveau salarial qu'à l'accès à une carrière professionnelle, ont été acceptées par la Suisse.

La socialisation et l'éducation différenciées sur le plan du genre, synergiques et complémentaires, constituent le cœur du débat que le Colloque vise à explorer durant la fenêtre temporelle qui voit l'enfant entrer dans le monde institutionnel de la petite enfance, les prémices du système éducatif. L'égalité des chances représente un principe fondamental du projet helvétique d'une société inclusive et moderne et la situation précoce des enfants mérite amplement une journée d'échanges interdisciplinaires autour de la socialisation, de l'éducation et des Droits de l'enfant.

Ce colloque a pour objectifs prioritaires de :

1. Situer le contexte historique et l'évolution des pratiques autour de la socialisation et de l'éducation précoce différenciées
2. Examiner, dans une perspective genre, les enjeux des divergences constatées,
3. Analyser le phénomène du point de vue des droits de l'enfant, voir de leur non respect, et envisager les réponses appropriées du point de vue des actions publiques et scolaires,
4. Identifier et comparer des projets expérimentaux de socialisation élargissant les horizons des filles et des garçons,
5. Repenser les institutions de la petite enfance et l'école comme un lieu garantissant les mêmes possibilités de développement cognitif, affectif, moteur et social pour les filles et les garçons et formuler des pistes d'actions

LISTE DES INTERVENANTS

Michelle COTTIER (Basel)

Assistenzprofessorin im Privatrecht (Rechtssoziologie / ZGB), Universität Basel

Véronique DUCRET (Genève)

Psychologue sociale, Le 2^e Observatoire

Sylvie DURRER (Berne)

Directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

Séverine FERRIÈRE (France)

Maîtresse de Conférences en Sciences de l'Éducation, Université de Nantes

Philip D. JAFFE (Valais)

Psychologue, professeur IUKB et UNIGE, Directeur de l'IUKB

Nicole LANGENEGGER-ROUX (Valais)

Responsable du Secrétariat à l'égalité et à la famille

Marcelle MONNET TERRETTAZ (Valais)

Présidente du Grand Conseil valaisan

Zoe MOODY (Valais)

Spécialiste en Droits de l'enfant, Professeure à la HEP-VS

Gérard NEYRAND (France)

Sociologue, Professeur à l'Université Paul Sabatier Toulouse 3

Stéphanie PAHUD (Vaud)

Maître d'enseignement et de recherche, Université de Lausanne, Ecole de français langue étrangère

Paola RIVA GAPANY (Valais)

Juriste, sous-directrice de l'IDE

Véronique ROUYER (France)

Maître de conférences à l'Université Toulouse-Le-Mirail

Eva SARO (Genève)

Consultante en images, Fondation Images et société

Julia STEINMETZ (Zürich)

Wissenschaftliche Mitarbeiterin in Projekten und Weiterbildungen zur frühkindlichen Bildung, Marie Meierhofer-Institut für das Kind (MMI)

Carin SPRECHER SCHMID (Genève)

Directrice de la Crèche Arabelle

Jean ZERMATTEN (Valais)

a. Juge des mineurs, Directeur de l'IDE, a. Président du Comité des Droits de l'enfant à l'ONU
